

MÉMOIRE

Déposé dans le cadre de la démarche de réflexion sur l'avenir de la forêt

Présenté par le



CRE capitale-nationale

CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT
RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE



milieux naturels

Avril 2024



SOMMAIRE

INTRODUCTION

PARTIE 1 **1 - Participation des communautés autochtones**

PARTIE 2 **2 - Conciliation des usages**

PARTIE 3 **3 - Concertation régionale**

PARTIE 4 **4 - Exemplarité des pratiques forestières**
4.1 - Calcul de possibilités forestières et spatialisation
4.2 - Accès au territoire forestier

CONCLUSION

Recherche et rédaction:

Mélanie Pelletier

Coordonnatrice - milieux naturels

Frédérique Lavoie, urbaniste

Coordonnatrice - Affaires publiques et
aménagement du territoire



INTRODUCTION

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) s'implique à différentes échelles pour assurer la saine gestion et la protection de nos forêts, notamment par des projets en conservation et restauration de milieux naturels ainsi que par des prises de position. De même, la Loi sur l'aménagement durable des forêts attribue aux CRE une place comme parties prenantes au sein des tables locales de gestion intégrée de ressources et du territoire (TLGIRT), où nous assurons une représentation des intérêts environnementaux. Nous avons acquis par ces implications une expérience terrain ainsi qu'une compréhension accrue des problématiques vécues par les intervenants régionaux, que nous souhaitons ici partager au Ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF).

Le présent mémoire s'ajoute au rapport déposé plus tôt en 2023 au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) dans le cadre des consultations entourant l'élaboration du Plan Nature. En effet, lors du Rendez-vous régional sur la biodiversité dans la Capitale-Nationale, tenu en octobre 2023, la conservation des milieux naturels est apparue comme une priorité devant la menace des changements climatiques et l'urgence de s'adapter.

En tant que réservoirs naturels de carbone, les forêts ont sans contredit une importance cruciale dans ce contexte. Toutefois, pour que ces dernières puissent jouer pleinement leur rôle dans la lutte contre les changements climatiques, il apparaît qu'une gestion plus efficace de leur aménagement et une meilleure planification des différents usages forestiers sont souhaitables.

Le CRE Capitale-Nationale, de concert avec le Regroupement national des conseils régionaux du Québec (RNCREQ), est d'avis que l'aménagement écosystémique, tel que prévu actuellement à la Loi sur l'aménagement durable des forêts, est un outil adéquat pour y parvenir. Le problème réside principalement dans le manque de régularité et de rigueur dans son application. Nous précisons dans les sections suivantes nos recommandations pour un aménagement plus durable de la forêt, plus particulièrement en ce qui a trait à la participation des communautés autochtones, à la conciliation des usages forestiers, à la concertation régionale et enfin, aux pratiques forestières exemplaires.



1 - PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

D'entrée de jeu, le CRE Capitale-Nationale souhaite souligner l'importance de mettre en place un régime d'aménagement forestier au Québec qui permette d'assurer la pleine participation et la prise en compte des communautés autochtones, dans le respect du droit de ces dernières à perpétuer les usages traditionnels de leurs territoires ancestraux.

La région de la Capitale-Nationale se trouve au contingent de plusieurs de ces territoires, dont principalement celui des Hurons-Wendat (Nionwensio)¹ et des Innus (Nitassinan)². Notre organisme n'est évidemment pas en position de représenter ces nations. Nous tenons simplement ici à rappeler que les initiatives de coopération, encore trop rares, seront bénéfiques pour l'ensemble du Québec, y compris pour sa faune et sa flore.

RECOMMANDATION

Placer les nations autochtones au cœur de la planification forestière pour établir avec celles-ci les projets et modes de gouvernance compatibles avec leurs aspirations.

Exemples :

- Ententes de nation à nation pour la gestion et protection et mise en valeur des territoires ancestraux (ex.: l'entente-cadre nahitatowin masinahikan signée en 2023 avec les Atikamewk de Wemotaci)
- Aires protégées d'initiative autochtone

*Références:

¹ wendake.ca/cnhw/nionwentsio/a-propos/carte-du-nionwentsio/

² collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs27291



2 - CONCILIATION DES USAGES

Notre présence aux rencontres des TGIRT de la Capitale-Nationale a permis dans les dernières années à notre organisme de constater que l'industrie forestière a une place prépondérante dans la planification des usages. Alors que l'appellation de ces tables suggère l'harmonisation entre les différentes activités (foresterie, récréotourisme, conservation, agriculture, etc.), il apparaît que tous les autres usages s'organisent autour des contraintes de l'industrie forestière. Ainsi, les projets de conservation sont envisagés principalement sur les sites où l'exploitation forestière serait trop contraignante, ce qui peut être un obstacle pour les projets visant à protéger des sites détenant une forte valeur écologique.

Nous sommes d'avis qu'il s'agit là du principal enjeu à la base du régime forestier actuel, puisqu'il ne permet pas un réel équilibre dans la planification des usages. Loin de nous opposer à l'exploitation forestière, nous croyons que celle-ci doit plutôt être planifiée en gardant un regard d'ensemble sur toutes les autres activités forestières, de manière à maximiser tous les bénéfices de la forêt. Ces bénéfices comprennent entre autres le récréotourisme, les produits forestiers non ligneux (PFNL), la chasse, la pêche, la conservation de la biodiversité, et même des services écosystémiques tels que la régulation du cycle de l'eau ou la captation de carbone.

La nécessité de maintenir la possibilité forestière apparaît en effet comme une priorité dans le régime actuel. Or, cette place prépondérante dans les priorités d'aménagement soulève des questions. D'une part, le contexte économique ne semble pas justifier qu'une seule industrie soit privilégiée, autant au plan des subventions que de sa planification. La place de l'industrie forestière dans l'économie suit dans les dernières années une tendance à la baisse dans le PIB du Québec, notamment en raison de la diminution du secteur des pâtes et papier. ¹

Références:

1 iris-recherche.qc.ca/wp-content/uploads/2021/03/Forets_WEB.pdf



2 - CONCILIATION DES USAGES

D'autre part, il n'est plus possible de nier que l'industrie forestière « traditionnelle » a engendré des dommages dont les coûts devront être absorbés par l'ensemble de la société québécoise. Une étude parue en janvier 2024¹ portant sur 50 ans de foresterie au Québec et en Ontario a démontré que cette industrie a engendré la perte de 142 000 km² de forêt boréale.

Ce bouleversement a fragilisé les écosystèmes forestiers à un point tel que les chercheurs estiment que la plupart des dommages ne sont pas réversibles. Lors de totales par exemple, les forêts ne retrouvent pas leurs propriétés initiales en termes de captation de carbone, de résilience aux maladies, aux feux de forêts, etc. Et ce, sans compter la quasi disparition du caribou forestier engendrée par la perte de forêts anciennes.

Il va de soi que la transition est nécessaire, autant en vue de diversifier les activités économiques associées à la forêt et favoriser le développement des collectivités, que pour éviter une plus grande dégradation écologique de notre territoire.

RECOMMANDATIONS

- Remettre en question la prépondérance des intérêts de l'industrie forestière dans le financement de l'aménagement du territoire afin de prendre en compte les autres bénéfices attendus de la forêt par la société.
- Optimiser les investissements du gouvernement dans l'industrie forestière en tenant compte de la nouvelle réalité climatique et socio-économique des usages de la forêt.
- Amorcer la création d'un plan de transition du secteur forestier.

Références:

¹ [mdpi.com/2073-445X/13/1/6](https://doi.org/10.3390/2073-445X/13/1/6)



3 - CONCERTATION RÉGIONALE

Les enjeux et défis de la gestion des forêts sont souvent propres à chaque région, et les instances telles que les TGIRT sont essentielles. Toutefois, celles-ci dépendent de l'implication bénévole de leurs membres, et disposent de moyens limités pour prendre part aux stratégies et plans gouvernementaux.

De plus, il serait pertinent d'élargir le rôle de TGIRT non seulement au niveau opérationnel, mais aussi au niveau stratégique, à l'échelle d'une région et de plusieurs unités d'aménagement. Cette échelle permettrait de traiter des grands enjeux et d'assurer un réel arrimage entre le territoire privé et public. Au-delà de l'aménagement forestier, de nombreuses discussions sur l'aménagement et l'usage du territoire (forestier) doivent avoir lieu et les TGIRT pourraient être le lieu qui permet ces échanges entre les acteurs déjà mobilisés par les TGIRT, en ajoutant les acteurs de la conservation et de l'énergie.

Le CRE Capitale-Nationale et le RNCREQ ont identifié quelques pistes de solutions pour améliorer leur fonctionnement.

RECOMMANDATIONS

- Financer la participation des organismes à but non lucratif (OBNL) et divers groupes d'intérêt aux TGIRT à travers un fonds en provenance du ministère.
- Octroyer aux TGIRT une plus grande responsabilité en ce qui a trait à la gestion stratégique du territoire.
- Rétablir une instance ayant pour but d'assurer une concertation régionale sur les ressources naturelles et le territoire.



4 - EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES FORESTIÈRES

La dernière section de ce mémoire porte plus généralement sur les pratiques durables que le CRE Capitale-Nationale espère voir être mises en application en foresterie dans les prochaines années, dans le but d'améliorer la capacité de nos forêts à faire face aux changements climatiques et de faciliter la restauration des milieux suite à l'exploitation.

4.1 - Calculs de possibilités forestières et spatialisation

Le Forestier en chef définit les possibilités forestières comme le « volume maximum des récoltes annuelles de bois par essence ou groupe d'essences que l'on peut prélever tout en assurant le renouvellement et l'évolution de la forêt sur la base des objectifs d'aménagement durable des forêts applicables ». Il s'agit donc d'un outil central pour éviter de trop lourdes pertes de superficies forestières. Toutefois, le CRE Capitale-Nationale a observé certains enjeux qui limitent son bon fonctionnement.

Tout d'abord, les forêts qui ont une forte capacité de captage de carbone (tourbières boisées, vieilles forêts complexes, forêts à composition diversifiée, etc.) ne sont pas systématiquement exclues des calculs de possibilités. En s'abstenant de perturber et de couper ce type de milieu, la production forestière pourrait grandement contribuer à l'effort de décarbonation du Québec, qui s'est engagé à atteindre la carboneutralité en 2050 (voir note).

NOTE

En ce qui a trait à l'adaptation des forêts aux changements climatiques, la migration assistée est présentée comme une option pour compenser la perte de milieux forestiers et renforcer leur résilience. Or, nous craignons que cette méthode, bien qu'encourageante, ne puisse pas pleinement compenser la dégradation dans les milieux forestiers anciens et autres écosystèmes forestiers exceptionnels.



4 - EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES FORESTIÈRES

Ensuite, les méthodes de calcul actuelles ne laissent pas une assez grande marge de manœuvre pour prendre en compte les aléas des changements climatiques dans les prévisions.

Ce faisant, les calculs peuvent surévaluer la réelle possibilité forestière dans l'éventualité où un incident lié aux changements climatiques (ex. feu de forêt, invasion d'un ravageur, etc.) créerait une forte baisse dans le volume de récoltes disponibles.

Dans l'esprit de respecter le principe de précaution tel que prévu à la Loi sur le développement durable, il importe alors de réduire d'emblée les possibilités, quitte à les augmenter lorsque la situation le permet. Les événements climatiques extrêmes étant appelés à s'intensifier, la foresterie ne fait pas exception à la nécessité de s'adapter.

RECOMMANDATIONS

- S'assurer que les forêts qui ont une forte capacité de captage de carbone sont exclues des calculs de possibilité.
- Prioriser les secteurs fertiles déjà appauvris écologiquement par les opérations forestières pour l'intensification.
- Prévoir une marge dans le calcul des possibilités forestières pour faire face aux enjeux climatiques.
- Retrancher les projets d'aires protégées des calculs de possibilités forestières.
- Veiller à la transparence des calculs et à l'indépendance du bureau du forestier en chef (BFEC).
- Poursuivre la recherche dans le domaine de la migration assistée.



4 - EXEMPLARITÉ DES PRATIQUES FORESTIÈRES

4.2 - Accès au territoire forestier

La multiplication des chemins forestiers sur le territoire québécois engendre une panoplie de problèmes environnementaux : fragmentation des écosystèmes et perte de connectivité écologique, compaction du sol par la machinerie lourde nuisant grandement à la repousse des arbres, accroissement de la vitesse de déplacement des grands prédateurs entraînant une hausse de mortalité d'espèces en péril telles que le caribou forestier, etc. Pour ces raisons, la fermeture des chemins forestiers doit être préconisée dans les pratiques du gouvernement.

Dans un souci de planification durable et efficace, il serait également nécessaire de se doter d'un réseau structurant de chemins forestiers qui permettrait d'optimiser l'accès tout en limitant les perturbations et le morcellement du territoire, qui sont la cause principale du déclin du caribou forestier.

RECOMMANDATIONS

- Planifier un réseau structurant permettant d'optimiser l'accès en limitant les dérangements et perturbations pour la faune ainsi que le morcellement des milieux naturels.
- Éviter l'abandon de chemins forestiers en assurant le financement de leur entretien et en favorisant leur fermeture.





CONCLUSION

Lors du Rendez-vous régional sur la biodiversité organisé par le CRE Capitale-Nationale en vue de l'adoption du Plan Nature par le MELCCFP, les 46 participant-es présent-es, issu-es entre autres des secteurs de la foresterie, de l'agriculture, de l'environnement ou de municipalités, ont mentionné l'importance de renforcer le réseau d'aires protégées dans la Capitale-Nationale et d'en assurer la connectivité. Le gouvernement du Québec s'est lui-même doté de l'objectif de conserver 30 % de son territoire d'ici 2030, tout en maintenant le tiers de la proportion historique de vieilles forêts.

Sans réformer l'entièreté du régime forestier basé sur l'aménagement écosystémique, nous pensons que les recommandations formulées dans ce mémoire permettraient à la fois de nous rapprocher de ces objectifs en lien avec la sauvegarde de la biodiversité, tout en mettant en place de meilleures pratiques de foresterie.

Alors que la conservation s'impose dans les priorités, les pratiques forestières sont appelées à l'exemplarité. Loin d'être incompatibles, l'exploitation forestière et la conservation doivent plus que jamais s'arrimer à travers la collaboration des intervenant-es. Le CRE Capitale-Nationale, par son rôle au sein des deux TGIRT de sa région, mais aussi par ses liens privilégiés avec les acteurs-rices des différents secteurs, peut y jouer un rôle de mobilisation important.

En terminant, le CRE Capitale-Nationale souhaite souligner l'initiative du MRNF d'entreprendre la présente démarche de réflexion sur l'avenir des forêts. Nous espérons que cet exercice s'inscrira en complémentarité avec le dépôt attendu d'une stratégie globale de protection du caribou, dont le statut demeure particulièrement précaire dans la Capitale-Nationale.





À PROPOS DU CRE CAPITALE-NATIONALE

Le Conseil régional de l'environnement - région de la Capitale-Nationale (CRE Capitale-Nationale) a à cœur, depuis plus de 30 ans, la défense des droits collectifs pour un environnement de qualité.

Sa mission première consiste à Influencer les décisions, accompagner les collectivités et initier des projets novateurs dans l'intérêt public afin de générer un changement de pratiques et bâtir un environnement sain.

Sa stratégie privilégie une approche axée sur la concertation régionale, les actions de sensibilisation et les projets concrets avec les intervenants du milieu. Tous ses projets ont comme objectif de préserver la qualité des milieux de vie des communautés par des changements concrets sur le territoire de la Capitale-Nationale.

Son champ d'action se décline à travers les six expertises suivantes : milieux naturels, infrastructures vertes, tourisme durable, écoresponsabilité, aménagement du territoire et économie circulaire.